

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5644**

commune (s) : Jonage

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Buissonnières et appartenant à la Commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 6 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Crimier.

Absents excusés : MM. Bret, Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Buna, Muet, Duport, Polga (pouvoir à M. Reppelin), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Mailler, M. Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Touraine, Mme Guillemot.

Bureau du 5 novembre 2007**Décision n° B-2007-5644**

commune (s) : Jonage

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Buissonnières et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située rue des Buissonnières à Jonage, appartenant à la Commune et nécessaire à la réalisation d'un parking.

Il s'agit d'un terrain nu d'une superficie de 709 mètres carrés, cédé libre de toute location ou occupation et figurant au cadastre sous le numéro 654 de la section AM.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la commune de Jonage céderait à titre purement gratuit ce bien à la Communauté urbaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle de terrain de 709 mètres carrés située rue des Buissonnières à Jonage et appartenant à la Commune.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1066 individualisée le 10 janvier 2007 pour 1 400 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - et en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € environ de frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,